

Procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2026

Le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Thierry NOUGARET, le 1^{er} Adjoint en l'absence du Maire.

Présents : Thierry NOUGARET, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Cécile CISSE-LESCURE, Marielle MONDIN, Marie-Agnès COLOMBANI

Excusés Pouvoirs : Géraldine SUTERA représentée par Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Marc CAVAILLE représenté par Thierry NOUGARET, Christine DELAHAYE représentée par Marielle MONDIN

Absents et excusés : Nelly GINESTET, Jean-Claude CUBAYNES

Secrétaire de la séance : Dominique POMPOUGNAC

Thierry NOUGARET, 1^{er} Adjoint, indique que Madame le Maire rejoindra la réunion ultérieurement suite à des contraintes familiales

Ordre du jour :

1- Délibérations :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

Changement du matériel informatique de la bibliothèque : demande de subvention au titre du FAST.

Convention avec la SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Tableau des emplois au 1^{er} juin 2026.

Subventions aux associations.

Motion en faveur du maintien de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

2- Questions et informations diverses.

Délibérations du Conseil Municipal :

Désignation secrétaire de séance (N° DE_043_2026)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Dominique POMPOUGNAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention De nommer Monsieur Dominique POMPOUGNAC secrétaire de séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du procès-verbal du CM du 4 mai 2026 (N° DE_044_2026)

Le 1^{er} Adjoint invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Demande de subvention pour l'achat du matériel informatique de la bibliothèque auprès du Département au titre du FAST (N° DE_045_2026)

Le matériel informatique de la bibliothèque est à ce jour obsolète puisqu'il ne répond plus aux exigences de mises à jour des logiciels. Le changement du matériel informatique et le passage à Windows 11 sont donc nécessaires afin que la bibliothèque puisse fonctionner au quotidien.

Le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que l'achat du matériel informatique de la bibliothèque représente un coût estimé à 540 € HT (écran + unité centrale)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
Département FAST	243 €	45 %
TOTAL HT	243 €	45 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	297 €	55 %
TOTAL GENERAL	540 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2^{ème} semestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2^{ème} semestre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 540 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du FAST

D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Convention avec la SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense à incendie (N° DE_046_2026)

Le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée de la nécessité d'entretenir et de contrôler les appareils de défense à incendie. Il est recensé à ce jour 13 bornes à incendie sur le territoire de la commune de Flaujac-Poujols.

La commune a demandé à la SAUR, qui accepte, d'assurer selon les dispositions de la convention, l'entretien et le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie raccordés sur le réseau de distribution public d'eau potable.

Le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

-D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'entretien et de contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR

-Dit que les dépenses relatives à l'entretien et au contrôle sont prévues au budget primitif.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Tableau des emplois au 1er juin 2026 (N° DE_047_2026)

Le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Rédacteur Territorial	B	1	31 heures 30 minutes
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
Agent de Maitrise principal	C	1	31 heures
Adjoint technique territorial	C	1	21 heures
	C	1	32 heures
	C	1	8 heures
	C	1	6 heures
<u>FILIERE SOCIALE</u>			
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	31 heures 54 minutes
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	29 heures 30 minutes
	C		
<u>FILIERE ANIMATION</u>			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	8 heures
TOTAL		9	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
DECIDE :

d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2026
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de 2026 chapitre 012.

ADOPTÉ :

à 13 Voix Pour

à 0 Voix Contre

à 0 Abstention

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Versement d'une subvention à l'aéro club du Quercy (N° DE_048_2026)

Le 1^{er} Adjoint donne lecture à son Conseil Municipal du courrier reçu par l'Aéro Club du Quercy concernant une demande subvention pour l'année 2026 afin de les aider dans leurs actions (offrir des vols en avion à des enfants en situation de handicap, malades, autistes ou victimes de violences) pour leur donner un moment d'évasion et de bonheur.

Le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstentions

- Décide de verser une subvention de 100 € à l'Aéro Club du Quercy.
- Autorise Madame le Maire à effectuer la dépense au compte 65748 en fonctionnement dépense du budget primitif 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie à TE46 (N° DE_049_2026)

Les membres du Conseil municipal, réunis en séance le 1^{er} juin 2026,

Rappellent que :

Territoire d'Énergie Lot (TE46), depuis sa départementalisation en 1995, et les syndicats d'électrification rurale du Lot depuis leur création à partir de 1930, exercent une compétence fondatrice et fédérative à travers leur qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre, ils sont les artisans du maillage des réseaux sur l'ensemble du département du Lot.

Considérant :

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement après les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à l'ensemble des Présidents de Conseils départementaux, confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local de la distribution d'énergie ;
- La nécessité qu'une partie importante du produit de l'accise sur l'électricité (anciennement taxe communale sur l'électricité) demeure affectée à des investissements sur les réseaux de distribution ;
- L'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter l'apparition de fractures territoriales ;
- Le besoin de renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses endommageant les réseaux et provoquant des coupures pour les usagers), ainsi que d'adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique ;
- Le rôle majeur que jouent les syndicats d'énergie dans l'aménagement équilibré du territoire à travers le déploiement, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité.

Estiment :

- Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales
- Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

Demandent au Gouvernement :

- De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

2- Questions et informations diverses.

Madame le Maire est arrivée au moment de la présentation des questions diverses.

Une fiche de liaison a été transmise à chaque conseiller afin de relayer toutes informations ou incidents formulés par les administrés.

Point sur les chemins communaux à débroussailler.

Projet panneaux photovoltaïques : Pour rappel, la pose de panneaux sur la toiture de la salle des fêtes n'est pas possible (la structure est insuffisante) ainsi que pour l'école (toiture végétalisée et contrainte d'imperméabilité). Territoire Energie Lot qui accompagne la commune dans ce projet propose une installation sur le préau. La présentation du dossier sera réalisée en juillet.

Appel à manifestation d'intérêt du Département du Lot pour la rénovation de logements communaux. Ce point sera étudié lors du prochain Conseil Municipal au vu des travaux énergétiques à réaliser sur le logement communal de Flaujac-Poujols.

La Mairie a été interpellée sur les problèmes d'insécurité liés à la vitesse à Vayrols. Une réunion est prévue avec les riverains de Vayrols le mardi 16 juin 2026 à 18 h à la salle des fêtes. Cette réunion sera le point de départ sur une réflexion plus large menée avec les habitants de Flaujac-Poujols sachant que ces problèmes d'insécurité liés à la vitesse des véhicules touchent tous les quartiers de la commune

Aire de jeux : la structure a été réceptionnée. Les travaux sont en cours de réalisation.

Le projet de réfection de la cuisine sera présenté le 3 juin à 18 h 30 auprès des Associations communales.

Projet d'achat d'une nouvelle sono pour la Mairie. L'ancienne étant hors service.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes

Nelly GINESTET,
Le Maire

Thierry NOUGARET
Le 1^{er} Adjoint

Dominique POMPOUGNAC
Secrétaire de séance